

Port ; qu'on n'apprend pas qu'il se soit plus fait des prises considérables en mer ; & que le Roi de la Grande-Bretagne, en qualité d'Electeur d'Hannover, a conclu un Traité de Neutralité avec la France, pour son Electorat.

*Decret du
Roi de Por-
tugal sur la
neutralité.*

II. *Portugal.* Soit aux instances de la Cour de la Grande-Bretagne, soit à celles de la Cour d'Espagne, ou peut-être de toutes deux ensemble, le Roi de Portugal a envoyé dans tous ses Ports un Decret, par lequel il déclare « que voulant
» observer plus exactement que jamais la neu-
» tralité à l'occasion de la guerre entre l'An-
» gleterre & l'Espagne, son intention est,
» qu'il ne soit plus permis aux Armateurs de
» ces deux Nations, d'entrer dans les mêmes
» Ports, & d'y conduire des prises, à moins
» qu'ils ne fussent obligés d'y relâcher par le
» mauvais tems : Que dans ce cas-là il ne
» leur sera point permis d'y vendre leurs prises
» ni aucunes des marchandises ou effets qui se
» trouveront à bord : Qu'ils seront obligés
» de se retirer dès que le tems le leur per-
» mettra ; Et qu'il ne sera permis aussi à aucun
» des Sujets du Roi, ni à aucunes autres per-
» sonnes, d'acheter les prises de ces Arma-
» teurs, ni les marchandises ou effets dont
» elles seront chargées. » Cette défense ne
peut pas être plus rigoureuse à cet égard.